



Doc. 15307
18 juin 2021

Les responsables politiques devraient-ils être poursuivis pour les déclarations faites dans l'exercice de leur mandat?

Amendement¹ n° 14

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 9.3.2 par le paragraphe suivant:

« à envisager de gracier pour leur peine d'emprisonnement les responsables politiques catalans condamnés pour leur rôle dans l'organisation du référendum anticonstitutionnel d'octobre 2017 et des manifestations pacifiques de grande envergure qui l'ont accompagné, conformément à la procédure légale et aux compétences du gouvernement que prévoit le cadre juridique en vigueur ; »

Déposé par:

GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC
FERNÁNDEZ María, Espagne, SOC
GUTIÉRREZ PRIETO Sergio, Espagne, SOC
LAMUÀ Marc, Espagne, SOC
SUMELZO Susana, Espagne, SOC

1. 2021 - Troisième partie de session

